

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez M. HAVAS, LAFFITTE, n° 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publications.

eurs, entre deux politiques : la politique constitutionnelle républicaine qui se montre et qui se nomme, et cette politique de coalition sans nom, sans franchise, qui ne peut avouer sans drapreau, parce qu'elle en a trois, si sa pensée parce qu'elle n'aurait à offrir au pays qu'une révolution suivie d'une guerre de prétendants.

Direct ou indirect, le suffrage universel n'a qu'une volonté.

Versailles, le 21 décembre 1878. Les membres des bureaux des trois gauches du Sénat. Pour le centre gauche: Calmon, président; Féray, Bernard, vice-présidents; comte Rampou, Benaud, membres du comité; Dauphin, Huguet, secrétaires, Dauphinot, questeur.

LETTRE DE PARIS

Paris, 21 décembre. Par le compte-rendu de la séance sénatoriale d'hier, il est encore facile d'apprécier de quel côté de la haute Chambre sont les véritables financiers et ceux qui ont souci des intérêts du public.

Ainsi, M. Le Royer, (gauche), pour suppléer à l'abrogation du droit sur les chèques, n'a trouvé rien mieux que de proposer le relèvement permanent du droit proportionnel sur les effets de commerce.

C'est la majorité de droite qui a fait triompher le système ministériel se bornant au maintien essentiellement provisoire de ce droit.

Ce matin encore, on n'était point parvenu à s'entendre, dans les groupes de gauche, sur la décision à prendre relativement au budget rectifié par le Sénat. N'annonçons, l'idée de l'accepter purement et simplement, de façon à éviter un conflit parlementaire à cette époque de l'année, regagnant un peu de terrain.

Il se pourrait, dit-on, que le vote fut, dans cette hypothèse, précédé d'une déclaration explicative, très-hostile au Sénat, et qui serait portée à la tribune par les chefs de la gauche, peut-être par M. Gambetta, lui-même.

Le télégraphe vous fera connaître le résultat de la séance.

Les journaux ont annoncé que les comités républicains de Maine-et-Loire ont fait choix de trois candidats pour les élections sénatoriales.

Il paraît que cette désignation a été très-laborieuse. Personne ne se souciait d'accepter parce que les trois sénateurs de droite sortant sont absolument certains de leur réélection.

l'opinion du pays a, depuis trois ans, un peu fléchi vers la gauche; d'autre part, M. Bompard s'est associé à la campagne du 16 mai, avec un ardeur qui lui a créé beaucoup d'inimitiés.

Les deux candidats de gauche sont MM. Honoré et Vivenot. Le premier est un ancien substitut du procureur général, et la tournée qu'il fait, comme candidat sénatorial des gauches, est la même qu'il fit, en 1870, comme agent plébiscitaire très-ardent.

On est assez inquiet dans le monde des gauches, de la tourné oratoire que M. Louis Blanc va faire, à travers les populations du Midi, à la veille des élections sénatoriales.

La dernière séance du Salon des Éuvres a été consacrée au compte-rendu du Congrès catholique de Lille. Le récit en a été fait par M. Auguste Roussel du journal l'Univers. M. Roussel a pris en main le programme imprimé du Congrès, et il a suivi l'une après l'autre toutes les questions qui y étaient posées, résumant ce qui avait été dit sur chacune d'elles, les rapports présentés, et jusqu'aux remarques ajoutées avec tant de bonheur et d'éloquence par l'illustre Président du Congrès, Monseigneur Mermilod, comme l'a très bien fait remarquer M. Félix-Clement, l'un des présidents de section présents à la séance; on se croyait à Lille pour la seconde fois.

La parole a été ensuite donnée à M. l'abbé Le Nordet, chapelain de Sainte-Genève de Paris. Appelé à Meaux, par Sa Grandeur, Monseigneur Allou, pour une prédication, M. l'abbé Le Nordet, a eu l'heureuse idée de faire, à l'intention du Salon des Œuvres, une véritable étude archéologique et littéraire.

Il a décrit, en y ajoutant toutes les particularités et tous les éclaircissements désirables, les moindres recoins du Palais, qu'a habité Bossuet, le jardin où il promenait ses méditations, le cabinet où il poursuivait son travail, la chambre où il reposait ses fatigues.

M. Le Nordet a tenu dans ses mains les manuscrits de Bossuet, et il en a parlé en homme qui sait les comprendre. Il n'est pas un Français qui ne veuille connaître de Bossuet ce qui en a été dit ce soir-là.

Le Sénat adopte plusieurs projets à l'ordre du jour. Suspension d'une demi-heure. La séance est reprise à 4 h 1/2.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose le projet de loi sur le budget des dépenses voté par la Chambre le 30 novembre dernier, modifié par le Sénat le 18 décembre 1878 et voté avec amendement par la Chambre des députés le 21 décembre.

Il demande l'urgence qui est déclarée et le renvoi immédiat à la commission des finances, qui est prononcé.

Après deux suspensions, la séance est reprise à 5 h. 25. M. Varroy, rapporteur de la commission des finances, constate que le Sénat a usé de son droit d'amendement en introduisant une augmentation de 328,000 francs dans les chapitres relatifs au culte catholique, protestant, et aux rabbins.

Le Sénat adopte plusieurs projets à l'ordre du jour. Suspension d'une demi-heure. La séance est reprise à 4 h 1/2.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose le projet de loi sur le budget des dépenses voté par la Chambre le 30 novembre dernier, modifié par le Sénat le 18 décembre 1878 et voté avec amendement par la Chambre des députés le 21 décembre.

Il demande l'urgence qui est déclarée et le renvoi immédiat à la commission des finances, qui est prononcé.

M. Chesnelong dit que la question de droit a été jugée en 1876; qu'en fait, le Sénat, par respect pour la cause si juste des desservants et pour les desservants eux-mêmes, ne veut pas créer un conflit, et qu'il votera le budget tel que le lui renvoie la Chambre.

Mais il croit nécessaire de faire observer qu'à l'avenir il ne faut plus discuter le budget en novembre et décembre, de tels errements créant la permanence des Chambres et ne permettant pas une discussion sérieuse et approfondie.

Le Sénat adopte à son tour le projet de budget adopté par la Chambre. Il est donné lecture du décret de clôture de la session.

La séance est levée à 6 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Séance du 21 décembre. La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président donne connaissance à la Chambre d'une proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à la proposition des nominations à faire dans la Légion d'honneur.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose le projet de loi adopté par la Chambre des députés avec modification par le Sénat relatif au budget des dépenses pour 1879.

l'ordon du droit d'amendement, pour maintenir l'équilibre du budget et substituer à cette augmentation une disposition aux termes de laquelle l'abaissement du droit de timbre proportionnel sur les effets de commerce ne serait mis en vigueur qu'à partir du 1^{er} mai 1879.

Le gouvernement demande à la Chambre d'accepter également cette modification.

Après une suspension, la séance est reprise à 3 heures 40.

M. Fallières, rapporteur, propose, au nom de la commission sur l'impôt, le rejet de trois crédits qui ont été établis par le Sénat sur le chapitre 4 et qui s'élevaient ensemble à 327,400 francs.

M. Bardeux, ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, rappelle les motifs qui ont déterminé le gouvernement à proposer ces crédits. Il constate que la Chambre les a repoussés uniquement pour des raisons d'opportunité et il demande si, en présence du vote du Sénat, elle ne juge pas sage et patriotique de revenir sur sa détermination. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

M. Haentjens déclare que, contrairement à l'avis de la commission, il croit que la Chambre a parfaitement le droit de revenir sur son vote.

M. Cazeaux dit que la question de droit est très-grave et qu'elle a une importance constitutionnelle.

M. le président met aux voix le crédit de 200,000 fr. sur le chapitre 4, voté par le Sénat en faveur des desservants.

Il est rejeté par 477 voix contre 207. Les deux autres crédits, l'un relatif aux pasteurs protestants et l'autre au culte israélite, sont successivement mis aux voix et rejetés.

L'ensemble du budget des dépenses est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité de 373 votants.

M. Wilson, au nom de la commission du budget, présente le rapport sur le budget des recettes et propose d'accepter les modifications introduites par le Sénat dans l'article 1^{er} en ce qui concerne les chèques et la prolongation de six semaines du timbre proportionnel actuel sur les effets de commerce.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 23 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET XIX LE SECRET DU PORTEFEUILLE

— Oui, poursuivit Noël, ces dames ne sauraient m'en vouloir, car elles ne peuvent conserver maintenant ni estime ni affection pour M. Hector.

— Et moi ! et moi ! pensait Pierrette en sanglotant.

voire fortune... Ah ! comme vous les récompenserez de leur générosité, si vous pouvez leur restituer ce portefeuille qui a disparu d'une manière si inconcevable !

— Quel portefeuille ? demanda Jean Rabaut d'un air de réflexion; on en a parlé déjà plusieurs fois devant moi; mais j'étais si faible, si malade...

— Parbleu ! il s'agit du portefeuille que j'ai trouvé dans le coffre fort de M. Dahamel et qui m'échappa au moment de l'accident...

pas, j'étais, à le lever ? — Non, non; mais donnez moi bien vite la veste que je portais cette nuit-là.

La mère Rabaut court à l'armoire et en tira une grosse veste de travail, encore blanche par la poussière de l'écrolement. Tout le monde s'était levé, cependant nul n'osait prononcer une parole, et on suivait des yeux chaque mouvement de la mère et du fils.

Jean promena vivement la main sur le modeste vêtement; puis, il fouilla dans la poche et dit tout joyeux : — Le voilà !

quelques papiers, comme nous l'avons dit. C'étaient plusieurs vieilles lettres, puis deux pièces sur papier timbré, l'une portant la signature Lovedy, l'autre la signature Lovédy. Nôël ne les lut pas et se contenta de les examiner superficiellement.

— Et cela vous empêchera-t-il de vous battre avec le Parisien ? demanda Jean.

— Non, non, dit Noël, qu'un objet pour lequel on a fait tant de recherches, dont la perte nous a exposés à d'outrageants soupçons et même à un emprisonnement, s'il est près de nous, ici, presque sous nos yeux.

— Nous allons partir aussi, dit Grivet; viens-tu, Pierrette ?

— Certainement, répliqua tranquillement Noël, sans même soupçonner la portée de cette question, et je félicite Pierrette en lui souhaitant toutes sortes de prospérités.

— Grivet, dit le taupier à voix basse, il faut empêcher M. Noël de se battre en duel. Je ne peux rien, moi, avec mon bras et ma jambe couverts d'éclisses...

— Bah ! repris-il, nous sommes des enfants et les choses s'arrangeront peut-être mieux que nous ne l'espérons... Ce qui me fâche, mes amis, ce que nous n'avons pas rendu un dernier service à ces dignes dames qui viennent de faire

— Bah ! repris-il, nous sommes des enfants et les choses s'arrangeront peut-être mieux que nous ne l'espérons... Ce qui me fâche, mes amis, ce que nous n'avons pas rendu un dernier service à ces dignes dames qui viennent de faire

— Bah ! repris-il, nous sommes des enfants et les choses s'arrangeront peut-être mieux que nous ne l'espérons... Ce qui me fâche, mes amis, ce que nous n'avons pas rendu un dernier service à ces dignes dames qui viennent de faire